

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION LA SEYNE : TAMARIS/CENTRE ET NORD/  
SABLETTE-FABREGAS**

Gestionnaire du réseau : METROPOLE TPM

Exploitation du réseau : SEMOP SEYNOISE DES EAUX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

	TAMARIS	CENTRE ET NORD	SABLETTE FABREGAS
—	Captage	Eau brute UPEP Dardennes	(procédure de protection terminée)
—	Captage	Excavation de Doze Est	(procédure de protection terminée)
—	Captage	Prise de l'Issole, Fontaine Ajonc	(procédure de protection terminée)
—	Captage	Prise SCP - Hugueuneuce	(procédure de protection en cours)
—	Captage	Prise SCP livraison des Laures (Verdon)	(procédure de protection en cours)
—	Mélange captages	Bache mélange Carces	
—	Captage	Eau brute UPEP Dardennes	(procédure de protection terminée)
—	Captage	Excavation de Doze Est	(procédure de protection terminée)
—	Captage	Prise de l'Issole, Fontaine Ajonc	(procédure de protection terminée)
—	Captage	Prise SCP - Hugueuneuce	(procédure de protection en cours)
—	Captage	Prise SCP livraison des Laures (Verdon)	(procédure de protection en cours)
—	Mélange captages	Bache mélange Carces	
—	Captage	Eau brute UPEP Dardennes	(procédure de protection terminée)
—	Captage	Excavation de Doze Est	(procédure de protection terminée)
—	Captage	Prise de l'Issole, Fontaine Ajonc	(procédure de protection terminée)
—	Captage	Prise SCP - Hugueuneuce	(procédure de protection en cours)
—	Captage	Prise SCP livraison des Laures (Verdon)	(procédure de protection en cours)
—	Mélange captages	Bache mélange Carces	

**QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN :**
**2022**
**BACTERIOLOGIE (n/100ml)**

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.

	Tamaris	Centre	Sablette
Nombre de prélèvements :	57	128	59
Nombre de non-conformités :	0	0	0
Pourcentage de conformité :	100%	100%	100%

**NITRATES (mg/l)**

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l).

	Tamaris	Centre	Sablette
Nombre de prélèvements :	48	44	48
Nombre de non-conformités :	0	0	0
Pourcentage de conformité :	100%	100%	100%
Valeur maximale atteinte :	5,3 mg/l	5,3 mg/l	5,3 mg/l
Valeur moyenne :	1,9 mg/l	2,1 mg/l	2 mg/l

**DURETE (°F)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

	Tamaris	Centre	Sablette
Nombre de prélèvements :	42	37	42
Valeur moyenne :	22,9 °F	23,8 °F	23,1 °F
Valeur minimale atteinte :	13,9 °F	13,9 °F	13,9 °F
Valeur maximale atteinte :	35 °F	35 °F	35 °F

**PESTICIDES (µg/l)**

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

	Tamaris	Centre	Sablette
Nombre de prélèvements :	15	12	14
Valeur maximale atteinte :	0,045 µg/l	0,045 µg/l	0,045 µg/l
Nombre de paramètres mesurés :	2732	2186	2552
Nombre de non-conformités :	0	0	0

**FLUOR (mg/l)**

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

	Tamaris	Centre	Sablette
Nombre de prélèvements :	15	12	14
Nombre de non-conformités :	0	0	0
Pourcentage de conformité :	100%	100%	100%
Valeur maximale atteinte :	0,18 mg/l	0,18 mg/l	0,18 mg/l
Valeur moyenne :	0,085 mg/l	0,089 mg/l	0,086 mg/l

*Edité le 23 mars 2023*
**Conclusion sanitaire :**

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**  
**Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.**

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.